

MAIRIE DU 4^e SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 25 FÉVRIER 2025

La séance est ouverte à 18 heures à la Mairie du 6/8 par Madame La Maire.

(M. Alexandre RUPNIK procède à l'appel)

Madame la Maire.- Merci beaucoup Monsieur RUPNIK. Le quorum étant atteint, ce Conseil d'arrondissement peut valablement démarrer. Je déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Madame la Maire.- On va commencer par approuver le procès-verbal du dernier Conseil d'arrondissements. Y a-t-il des demandes de rectification sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix le procès-verbal de la séance précédente. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Merci à toutes et tous d'être présents pour ce premier Conseil d'arrondissements de l'année, même si cette année est bien entamée. Vous allez le voir, c'est un Conseil d'arrondissements qui va être extrêmement riche, dans lequel nous allons pouvoir porter beaucoup de rapports qui concrétisent l'action de notre municipalité, qui continuent aussi de soutenir les acteurs de notre territoire. Et donc sans plus attendre, parce qu'il est très riche, je vous propose qu'on aborde immédiatement le premier rapport qui est porté par Monsieur Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.

Rapport 25-001/MS4

DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITÉ

Rapporteur : Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS

M. Jean-Marc PANTALACCI-BONNAFFOUS.- Merci, Madame la Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, la majorité municipale est fière de vous faire part de l'avancée du chantier de gestion de la relation citoyenne, dont nous avons voté le principe ici même en 2023. Pour rappel, la mairie de secteur est le premier interlocuteur des citoyennes et des citoyens sur les demandes du quotidien, qu'il s'agisse d'information, d'aides aux démarches, de demandes d'interventions au cœur des quartiers, mais aussi d'accueil des associations et des familles dans les centres aérés et

centres d'animation. Par exemple, l'État civil, à lui seul, totalise annuellement plus de 6 000 déclarations de naissance dans notre secteur, près de 600 mariages et 1 800 déclarations de décès. De fait, la mairie de secteur recueille, en moyenne, 171 demandes par jour, en équivalent de temps de travail, et plus de 60 % des agents sont mobilisés sur des missions d'accueil de tout type, qui peuvent parfois se révéler surprenantes ou inattendues, nécessitant ainsi une grande polyvalence et une capacité d'initiative.

Depuis le vote, nous avons structuré notre réflexion autour des travaux réalisés par le comité de pilotage constitué d'agents de la mairie, accompagné par la DGA transformation de la mairie centrale. Après une première phase de diagnostic, l'objectif assigné à ce comité était de préparer une feuille de route visant à améliorer l'accueil et le renseignement des usagers sur tous les sites de la mairie de secteur, les démarches et le renseignement des usagers via son site internet, la recherche par le public des équipements et des services ainsi que leurs conditions d'accès. De plus, la création d'un comité constitué de représentants de CIQ, dont je vois certains membres ici, et d'associations d'usagers, et à terme l'engagement dans une procédure de certification, permettront de piloter les évolutions de ce chantier au plus près des attentes des citoyens, en les replaçant systématiquement au centre de nos missions.

Les agents du comité de pilotage ont délivré une feuille de route particulièrement exhaustive, dans laquelle les cinq objectifs de départ ont été déclinés en de nombreux leviers d'action possibles. Outre son indéniable intérêt opérationnel, ce travail aura un autre effet. Il permettra également le développement d'une culture commune pour un accueil de qualité et pour une meilleure transversalité entre les différents services de la mairie de secteur. Il est donc proposé à cette assemblée d'approuver d'une part la poursuite de la démarche de gestion de la relation citoyenne, et d'autre part d'approuver le plan d'actions visant à respecter nos engagements. La Commission a rendu un avis favorable. Je vous remercie.

Madame la Maire..- Merci beaucoup, Monsieur PANTALACCI-BONNAFFOUS pour ce premier rapport. Avez-vous des interventions ?

M^{me} Sophie ROQUES.- Madame la Maire, chers collègues, cette démarche de la relation citoyenne est un symbole d'une ville qui change, de services publics qui s'améliorent. Permettez-moi de rappeler que le service public, c'est aussi une réponse aux crises, parfois un rempart contre les solitudes. En tout cas, c'est certain, c'est un levier du lien social et du vivre ensemble. Alors, depuis 2020, nous avons facilité les démarches administratives, mis en place une identité numérique unique, amélioré l'accueil dans nos services publics, notamment en créant le guichet unique pour toutes les démarches scolaires et périscolaires, modernisé le système de prise de rendez-vous pour les cartes d'identité et les passeports, mieux formé nos agents et nos agentes à l'accueil de tous les publics, déployé de manière expérimentale des bornes d'accueil dans les bureaux de proximité, notamment dans celui de Bonneveine.

Cette démarche de la relation citoyenne est un chantier immense, mais ô combien nécessaire, qui nous permet d'agir positivement sur le quotidien des Marseillaises et des Marseillais, au service d'une ville plus juste.

Madame la Maire.- Merci beaucoup Madame Roques. (*Applaudissements*). Merci beaucoup à toutes celles et ceux qui s'engagent, élus comme administration, dans ce chantier important pour tous nos concitoyens. Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 24-41867-DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2025 - 1^{ère} répartition - Affectation d'autorisation d'engagement.

Rapporteur : Marie-Hélène AMSALLEM

M^{me} Marie-Hélène AMSALLEM.- Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, en 2025 et dans la continuité du programme d'action mis en œuvre depuis le début du mandat, la Ville de Marseille souhaite continuer à promouvoir les actions de santé. Sur proposition de Monsieur l'adjoint en charge des finances, nous soumettons au conseil d'arrondissements le rapport suivant. Il s'agit de subventions attribuées aux associations développant

des projets de santé publique. C'est la première répartition, budget primitif 2025.

Dans notre secteur, trois associations sont concernées. Mer et collines pour un projet de santé mentale, le Centre régional d'information et de promotion de la santé sexuelle, pour un projet de formation aux professionnels sur la promotion de la santé sexuelle auprès des jeunes, un projet d'éducation à la vie affective et sexuelle de prévention et de dépistage auprès des jeunes les plus vulnérables et le Pass de la Ville de Marseille. Le tout pour un total de 48 000 euros. Ce rapport a reçu l'approbation de la commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport ? Non, je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 25-41938-DSAS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE
- Projet d'accueil de jour pour personnes en grande précarité
- Restructuration technique et réaménagement des locaux -
41, cours Lieutaud 13006 - Approbation de l'augmentation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative à la
préfiguration, aux études, travaux et premier équipement -
Financement.

Rapporteur : Pauline DELAGE

M^{me} Pauline DELAGE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport est proposé par Madame Garino, adjointe en charge des affaires sociales, de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et l'égalité des droits. La crise sanitaire de l'épidémie de COVID-19 et les politiques de confinement qui ont suivi ont révélé le nombre de personnes sans domicile et les conditions d'extrême précarité dans lesquelles elles vivent à Marseille, et dans le quartier du Cours Julien en particulier. Depuis, la Ville de Marseille s'est engagée sur plusieurs projets pour répondre aux besoins de ces personnes et elle soutient les acteurs et les associations qui les accompagnent.

Pour créer un accueil de jour dans le quartier du Cours Julien, le présent rapport propose donc d'augmenter de 250 000 euros l'affectation initiale de 50 000 euros votée en 2024 et vouée à la réalisation d'études et à la mise en œuvre

de travaux. Il s'agira donc de construire un lieu où les personnes en très grande précarité pourront trouver un peu de répit face à la dureté de la vie à la rue. Ils pourront aussi y trouver un accompagnement social plus durable. Cet accueil de jour est une réponse indispensable aux besoins sanitaires et sociaux qui sont attestés, tant par les acteurs qui œuvrent dans le domaine de la solidarité que par les habitants et les habitantes du quartier.

J'insiste sur le fait que l'ouverture de cet accueil de jour est une nécessité absolue pour les personnes les plus démunies du centre-ville de Marseille, mais c'est aussi une opportunité pour tous les habitants et les habitantes qui vivent dans le quartier du Cours Julien et qui déplorent les conditions de vie de certains de leurs concitoyens. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci Madame Delage. Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci beaucoup. (*Applaudissements*)

Rapport 25-41932-DSAS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE – Attribution de subventions à des associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion, 1^{ère} répartition 2025.

Rapporteur : Lourdes MOUNIEN

M. Lourdes MOUNIEN.- Ce rapport nous est aussi adressé par Madame Garino et concerne des subventions attribuées à des associations de lutte contre la précarité, qui s'inscrivent dans le cadre d'une première répartition pour un montant de 1 373 378 euros. Dans notre secteur, trois associations sont concernées, le Pass de la Ville de Marseille, pour un montant de 15 000 euros ; les Restos du cœur, pour un montant de 50 000 euros ; Vendredi 13, pour 40 000 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. (*Applaudissements*) Oui, ce sont des dossiers importants. Je donne la parole à Madame MEILHAC, qui nous présente plusieurs rapports, cinq qui vont améliorer notre cadre de vie.

Rapport 25-41980-DNV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE PROSPECTIVE, EXPERTISE ET PROJETS - Travaux courants d'entretien du parc Borély, phase 1 - Approbation de l'opération et de l'affectation partielle de l'autorisation de programme d'investissement.

Rapporteur : Madame Anne MEILHAC

M^{me} Anne MEILHAC. - Donc quatre de ces cinq rapports, Mesdames et Messieurs, Madame la Maire, chers collègues, concernent le retour de la nature en ville, parce qu'il n'a échappé à personne que ces dernières années, la répétition des canicules, des sécheresses, mais aussi un certain degré d'abandon pendant quelques décennies, notamment du parc Borély et du parc de Bonneveine, nous ont amenés à prendre des mesures de rénovation.

Dans le rapport numéro 5, Monsieur le Maire de Marseille, sur proposition de Madame Benmarnia, en charge des parcs et jardins et de la nature en ville et de quelques autres sujets, soumet au Conseil l'approbation de l'affectation d'autorisation de programme pour la rénovation du parc Borély.

Alors j'entends peut-être à l'intérieur de certains cœurs : Enfin ! Un peu... Bon, on ne va pas tout faire parce que c'est énorme, mais ce parc de 17 hectares qui est classé jardin remarquable, a une valeur patrimoniale estimable, il est un havre de paix et de loisirs pour de très, très nombreux usagers, bien au-delà des riverains. Depuis des années en souffrance, il nécessite des travaux d'entretien, cela ne nous aura pas échappé, ils sont préalables à une restauration globale.

Ce qu'on vous propose aujourd'hui, c'est d'engager de premiers travaux, portant sur la restauration des bosquets avec la suppression d'arbustes envahissants au profit de futurs arbres de hauts geais, garants de fraîcheur ; l'ajout de nombreux bancs ; l'amélioration des deux aires de jeu pour enfants ; l'amélioration de l'aire de jeu pour adultes également, les équipements sportifs ; la réparation du sol des allées - on va reboucher les trous, ce n'est pas encore le grand soir pour ces allées-là, mais elle sont vraiment devenues très dangereuses ; et la remise en service de l'embarcadère du lac pour permettre le retour des barques.

Ces travaux sont prioritaires pour la ville, mais aussi pour la DRAC. Ils seront conduits parallèlement aux études de maîtrise d'œuvre préalable à une restauration patrimoniale ultérieure, et cette première phase sera cofinancée par la Ville et le Département pour 20 et 80 % respectivement.

Nous soumettons aujourd'hui à l'approbation l'affectation de 831 600 euros sur deux ans, moitié cette année et moitié l'an prochain, pour la restauration d'éléments du parc Borély dans le huitième arrondissement. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Madame MEILHAC. Si vous voulez bien, on va passer au vote. Auparavant, l'intervention de Monsieur MERY.

M. Xavier MERY.- Une petite remarque en passant. Ça fait des décennies que le parc Borély n'avait pas été rénové. Je vous rappelle que la dernière rénovation a eu lieu en 2013 et 2015, donc peut-être une décennie. Ce qui est tout à fait normal. Nous étions très inquiets de voir que depuis deux ans, vous vous en foutiez complètement. Et nous nous réjouissons, parce que comme je cours assez souvent dans le parc Borély, j'assiste depuis environ cinq ans à une dégradation accélérée, une multiplication des ragondins, enfin un certain nombre de difficultés. Et on est heureux que vous preniez la dimension de ce joyau et que vous vous en occupiez à un an des élections. Je pense que ça pourra peut-être intéresser certains électeurs, on ne sait pas.

Donc merci Madame le Maire de vous préoccuper de ce joyau du 8e et du 9e. Madame la Maire, vous croyez ce que vous voulez, peu importe. Nous sommes très contents que vous vous occupiez d'une restauration, une réhabilitation, boucher des trous, chasser les ragondins, remettre la roseraie debout, enfin un certain nombre de choses. Nous vous soutiendrons dans ce travail. Verdissez, plantez, remettez de l'ordre et nous vous soutiendrons de tout cœur et avec bonne force.

Madame la Maire.- Merci beaucoup Monsieur MERY pour votre prise de parole. Derrière votre ironie, j'entends que vous reconnaissez que vous avez passé un mandat entier à ne pas vous préoccuper du parc Borély. Nous sommes très heureux de pouvoir le faire et nous préoccuper du parc Borély en 2024.

M. Xavier MERY.- C'était en 2014 et dans mon mandat.

M^{me} MEILHAC.- Je crois que les Marseillais connaissent très bien le Parc Borély. Depuis combien de temps ils se font des chevilles dans les trous des allées du parc Borély ? Je n'ai donc pas à répondre. Je crois que ça se passe de commentaires.

Madame la Maire.- Monsieur MERY, pour finir, il n'y a pas d'épiphanie subite de la part des élus de cette majorité concernant le soin aux espaces verts. Je pense que les cinq rapports que présente Madame MEILHAC aujourd'hui, comme l'action globale menée sur nos parcs et jardins et sur l'ensemble des parcs et jardins à l'échelle de la ville, démontrent absolument de notre action dans ce domaine-là. C'est aujourd'hui, dans notre secteur, sept jardins entiers qui auront pu être repris, replantés, réaménagés. C'est énorme en termes de soins apportés à nos espaces verts. Je vous le dis sans aucune ironie.

M. Xavier MERY.- Je vous enverrai un diaporama.

Madame la Maire.- Je ne crois pas que vous ayez le micro, mais on pourra parler de diaporama, évidemment. Si ça vous convient, je vais mettre ce rapport numéro 5 au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. (*Applaudissements*)

Rapport 25-41945-DNV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE PROSPECTIVE, EXPERTISE ET PROJETS - Requalification du parc central de Bonneveine et de la promenade de la Sarette - 8^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

Rapporteur : Madame Anne MEILHAC

M^{me} Anne MEILHAC. - On continue avec le parc de Bonneveine, qui est totalement vintage. Dans le rapport numéro 6, Monsieur le Maire de Marseille, sur proposition de Madame Benmarnia, a soumis au Conseil l'approbation de l'autorisation de programme pour la rénovation du Parc central de Bonneveine, qui est un éco-jardin et de la promenade de la Sarette sous laquelle coule le ruisseau de la Sarette et qui relie le parc Bortoli au parc de Bonneveine et, si on l'étire un petit peu, qui relie le parc national des Calanques à la vallée de l'Huveaune.

Cette rénovation vise à préserver la nature dans nos quartiers, on est sur une trame verte extrêmement importante, et à renforcer la biodiversité. Outre ce que je vais vous raconter sur le parc de Bonneveine et la promenade de la Sarette, il ne vous a pas échappé que nous avons également protégé un terrain du bétonnage en le sanctuarisant sous la forme d'une forêt urbaine récemment inaugurée dans le même coin à travers ce pôle.

Il s'agit aussi d'améliorer la résistance de ce parc au réchauffement climatique et d'améliorer le confort de l'espace public pour toutes et tous. Suite à quatre rencontres de concertation avec le laboratoire citoyen du huitième arrondissement, les attentes des riverains ont été intégrées dans ce projet. Notamment la rénovation de la place et de son dallage en pierre. Les études techniques ont révélé qu'un tiers du dallage doit être remplacé, faute d'avoir été entretenu régulièrement. En phase projet, un surcoût est apparu lié à la conception sur mesure dans les années 1970 de ce site, à la complexité, à la topographie du site et à l'inflation généralisée sur le prix des matériaux depuis 2022.

L'analyse des offres reçues après la consultation de novembre 2024 met en évidence des coûts élevés pour le dallage, mais aussi pour les murets de soutènement, l'irrigation, les escaliers, tous très vétustes. Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme Rénovation des Grands Parcs 2025 de 1 218 840 euros, pour un total de 2,4 millions d'euros, avec un cofinancement Ville à hauteur de 20 %, Département à hauteur de 40 % et État via la DSIL à hauteur de 40 %. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire. - Y a-t-il des prises de parole sur ce parc de Bonneveine ? Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 25-41965-DNV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - PÔLE ARBRE ET VÉGÉTAL EN VILLE - SERVICE PRODUCTION INNOVATION VÉGÉTALE ET BOTANIQUE - Restauration de la serre des collections d'Afrique du Sud du jardin botanique Edouard-Marie Heckel de Marseille.

Rapporteur : Madame Anne MEILHAC

M^{me} Anne MEILHAC. - On revient au parc Borély. Le rapport numéro 7, sur proposition de Madame Benmarnia, qui travaille toujours beaucoup, nous soumet l'approbation de l'autorisation de programme pour la restauration de la serre du jardin botanique Édouard-Marie-Heckel. C'est le sauvetage d'un élément architectural unique sur le territoire marseillais et la protection de la biodiversité qui sont visés dans ce rapport. Parmi les fleurons du patrimoine naturel marseillais, au parc Borély, on trouve le jardin botanique municipal, labellisé jardin remarquable, classé monument historique. Désormais, il s'étend sur plus d'un hectare et abrite 2 500 espèces dans huit jardins thématiques. Je vous invite vraiment à les visiter. Il est magnifique, mais un petit peu en souffrance.

Sa serre tropicale de 200 mètres carrés accueille une collection de plantes d'Afrique du Sud, prisées des visiteurs. Cette serre, construite à la fin du XIX^e siècle pour le château de Ricard-Bastide Canne, est arrivée en 1982 au Parc Borély sous l'impulsion de Gaston Defferre. En 2004, elle a été fermée suite à une panne de chaudière et elle est restée abandonnée. C'était il y a 20 ans. Un permis de démolir a même été déposé discrètement en 2015, et heureusement rejeté par l'architecte des bâtiments de France.

Aujourd'hui, la serre va être sauvée. Il n'est pas question de perdre une construction de cette qualité architecturale, témoin précieux des édifices métalliques du XIX^e siècle. L'état dégradé de la serre et le non-respect des normes d'accueil du public nécessitent une restauration urgente. La Ville devrait investir 100 000 euros dès 2025 pour rénover les installations électriques et la protection des collections. Cet investissement permettra d'ouvrir la serre au public toute l'année. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire. - Je ne vois pas de prise de parole sur ce rapport. Juste pour finir, Monsieur Mery, sur le parc Borély et vous rassurer sur le soin que l'on apporte à cet endroit-là. En fait, ce rapport qui vient compléter les dispositions que nous prenons aujourd'hui sur ce parc Borély, vient compléter des actions qui ont en réalité démarré depuis 2020. On a pu mettre en place déjà l'arrosage connecté, prendre soin de planter des arbres et des bosquets. Nous avons même inauguré une nouvelle roseraie dont nous avons pu porter

avec le Département, avec Madame VASSAL, les frais de réhabilitation.

Ce sont des embellissements et du soin qui sont apportés au quotidien. Rassurez-vous, ces espaces verts sont vraiment au quotidien sous la surveillance étroite de non seulement Nassera Benmarnia, mais aussi de Madame Meilhac, pour en faire des espaces rafraîchissants, des espaces où les Marseillais peuvent se rencontrer, et parce que cela nous tient absolument à cœur.

M. Xavier MERY.- C'est pour cela qu'il faut vous remercier.

Madame la Maire.- Merci de nous remercier. L'amour gagnera. Je mets donc ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 25-41967-DTEM

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - MISSION AMÉNAGEMENT ET PROJETS DES ESPACES PUBLICS - Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de remboursement de travaux avec la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre de l'aménagement du boulevard Rabatau dans le 8^e arrondissement.

Rapporteur : Madame Anne MEILHAC

M^{me} Anne MEILHAC.- Madame la Maire, en effet, le boulevard Rabatau et le rapport numéro 8 nous montrent que l'amour peut gagner entre la Ville et la Métropole. Monsieur le Maire, sur proposition de Madame Perrine Prigent, adjointe en charge de la valorisation du patrimoine et de l'amélioration des espaces publics, soumet au Conseil municipal l'approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de financement de travaux avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre de l'aménagement du boulevard Rabatau dans le huitième arrondissement.

Alors pourquoi l'amour ? Parce qu'en fait, nous allons voter sur la deuxième partie du boulevard Rabatau. Vous savez, c'est un enfer urbain où on essaie de ne pas rester en fait, de ne pas habiter et quand on y est, on souffre beaucoup, on s'investit dans le CIQ pour faire en sorte que ça change. Eh bien, la deuxième partie ne ressemblera pas du tout à la

première et c'est un grand bonheur de vous annoncer ça aujourd'hui. Elle sera mieux.

Ce réaménagement sera conduit par la Métropole, gestionnaire de la voirie, après un dialogue étroit entre la ville et la métropole sur la section située entre le square Mélizan, donc l'école de l'hôpital Sainte-Marguerite, la place du général Ferrié, donc le passage du tramway T3, en incluant le périmètre du tramway T3.

Il s'inscrit dans le cadre du plan vélo métropolitain 2019-2024, qui a pris un petit peu de retard et qui va aller jusqu'en 2026. La requalification va donc permettre d'aménager des cheminements piétons qualitatifs, végétalisés et débarrassés des vélos, parce qu'on va mettre les vélos sur la chaussée, protégés de la circulation automobile, et donc plus sur les trottoirs.

Il y aura également des bancs, de la vidéosurveillance, des trottoirs végétalisés, des quais bus aux normes pour les personnes à mobilité réduite et, bien sûr, des voies de circulation rénovées. Le montant de l'opération est estimé à 2 621 990 euros, dont 55 000 euros pour les études et la maîtrise d'œuvre. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Métropole en raison de ses compétences obligatoires, mais c'est en raison d'un partage des compétences - je vous l'avoue encore un peu flou - que la Ville doit intervenir sur certains ouvrages relevant de ses compétences. Ce sont des reliquats de compétences sur les espaces publics, donc il s'agit de la vidéosurveillance, des bancs et des bouches d'incendie, ainsi qu'un petit bout d'espace vert.

Je tiens à saluer ce rapport. Enfin, le plan vélo métropolitain avance. Il s'agit de la ligne 5 : David, Prado, Château-Gombert, ces quelques centaines de mètres sont très importants. Bien sûr, les Marseillais attendent une piste sur le Prado. Bien sûr, nous avons espéré que le Pape, ou les Jeux Olympiques, amèneraient avec eux la modernisation du Prado, aussi archaïque encore aujourd'hui. Ce Prado favorise la vitesse et la violence au volant, comme le montre l'accident dramatique qui a coûté la vie à deux personnes sur la contre-allée du Prado en mai dernier. J'ai une pensée pour eux aujourd'hui parce qu'ils se garaient paisiblement dans la contre-allée le jour où leur vie s'est arrêtée.

Aujourd'hui, c'est l'aménagement de Rabatau sur 360 mètres que nous votons, mais ces 360 mètres sont très attendus dans ce quartier, je l'ai dit, un peu martyrisé par la circulation et le bruit depuis cinquante ans. Les habitants du Rouet et de Rabatau sont heureux. On les a prévenus de cet aménagement qui arrive. Ils sont très heureux. Ils aimeraient voir les plans, car le diable se cache dans les détails en certains qu'ils vont pouvoir se déplacer un environnement apaisé, moins pollué, et ils le méritent bien. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Madame Meilhac. Puisqu'il y a des prises de parole sur ce rapport. Je n'ai pas de demande de prise de parole, donc on vote ce rapport. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur MARANDAT s'abstient. Il est adopté.

On est très heureux que ce réaménagement puisse se produire. On sera très heureux de pouvoir animer des réunions d'information des habitants avec la Métropole pour montrer les projets, et que tout cela puisse s'insérer avec l'arrivée du tramway dans ce quartier, qui est très attendu. Cela va être un aménagement très important.

Rapport 24-41841-DTEM

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICES ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ- Approbation de l'avenant n°2 à la convention de partenariat n°2021/81354 entre la Ville de Marseille et l'association Gestion Écologique Renaturation des Milieux (GERM') pour une gestion écologique des friches urbaines - Mise à disposition de nouveaux terrains dans les 8^e, 11^e, 13^e et 14^e arrondissements.

Rapporteur : Madame Anne MEILHAC

M^{me} Anne MEILHAC.- Dans ce rapport je vais vous parler de moutons. Au rapport numéro 9, sur proposition de Madame Christine Juste, adjointe en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de la gestion des espaces naturels, de la biodiversité terrestre notamment, et de Monsieur Éric MERY, ici présent, adjoint en charge de l'urbanisme et de l'aménagement durable notamment, Monsieur le Maire soumet l'approbation du Conseil un avenant à la convention de partenariat qui lie la Ville de Marseille et

l'association GERM'. GERM' pour Gestion Écologique et Renaturation des Milieux.

Pourquoi ? Il y a les parcs, il y a les jardins, il y a les rues et puis il y a aussi les friches à Marseille. Il est très important pour nous de nous assurer que, pour les friches qui sont sur des continuités écologiques, sur les trames vertes, on fasse le nécessaire pour les protéger et préserver notre avenir. Parce qu'une ville à 50 degrés où les insectes cuisent au sol parce qu'il y fait 60, où tout est mort et où nous survivons difficilement, nous n'en voulons pas de cette ville.

Je viens de vous présenter trois rapports sur nos parcs pour que la nature s'épanouisse mieux. Mais là où elle s'épanouit le mieux, c'est dans les friches naturelles que nous souhaitons sanctuariser. C'est une responsabilité collective qui est la nôtre, et une priorité pour Marseille depuis 2020. Le partenariat avec GERM' a été initié en 2021 pour permettre une gestion écologique des Friches Urbaines Naturelles, FUN pour les intimes, essentielles pour la régulation climatique.

Depuis 2021, la Ville met donc à disposition des terrains pour expérimenter des méthodes de renaturation et d'entretien différenciées, d'où les moutons. Parfois on taille moins, parfois on fauche moins, parfois on met des moutons et là, il y aura des moutons.

Aujourd'hui, l'avenant numéro deux tend le programme à six nouveaux cycles pour porter à onze le nombre total de FUN concernées dans les huitièmes, onzièmes, treizièmes et quatorze réparations. Ici, dans le huitième, nous avons deux FUN, une juste ici au-dessus, derrière la mairie de Bagatelle, la FUN Auguste Marin. Une autre que nous avons inaugurée au début du mois, la FUN Paul, que je vous invite vraiment à aller regarder. Elle fait 2 700 mètres carrés, elle est magnifique. Et désormais, une troisième FUN, la FUN Parangon, pour un peu plus de 6 000 mètres carrés.

Au total, ce sont 24 hectares de nature en ville que nous protégeons, une surface conséquente qui témoigne de la volonté municipale d'aménager une ville résiliente et vivable en 2050. Cette mise à disposition de terrains, elle est consentie à titre gratuit, précaire et révocable. Ce partenariat satisfait pleinement l'intérêt général local. Elle confère à l'association GERM' un avantage en nature réévalué à

239 700 euros. Nous soutenons bien évidemment pleinement cette démarche de la Mairie centrale. Nous nous invitons à ce Conseil à approuver ce rapport, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci, Madame MEILHAC. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup Madame MEILHAC. Je crois qu'on peut applaudir ce projet important. (*Applaudissements*).

Ces friches urbaines naturelles, telles qu'elles sont conçues par cette municipalité, sont effectivement des réserves de biodiversité importantes. Ce sont des espaces de fraîcheur. Cela nous tient à cœur, mais c'est aussi des espaces de vie, Madame MEILHAC vous l'a dit, pour que les associations, les habitants du quartier puissent bénéficier de ces espaces, les animer, que les enfants puissent venir y apprendre des choses. C'est extrêmement important. On remercie beaucoup les associations avec lesquelles on fait équipe sur ce projet, pour que tout cela prenne vie. On a effectivement inauguré le 5 février dernier la très belle friche urbaine naturelle de la traverse Paul et on continue avec celle-là.

M^{me} Anne MEILHAC.- Le prochain atelier, car ce ne sera pas ouvert tout le temps, le 29 mars.

Madame la Maire.- C'est bien noté. Merci beaucoup Madame MEILHAC.

Rapport 24-41893-DTEM

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE - SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ- SERVICE ÉCOLOGIE URBAINE ET RÉSILIENCE - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement - Approbation de conventions de subventionnement

Rapporteur : Baptiste LUSSON

M. Baptiste LUSSON. - Chers collègues bonjour, Messieurs, Mesdames. Le rapport numéro 10 est présenté par la Direction Ville de Demain, Direction de la Transition Écologique et des Mobilités. Ce rapport concerne la distribution de subventions aux associations œuvrant dans le

domaine de la transition écologique et de l'environnement. Pour le 6/8, nous avons les associations Raz de terre pour 7 000 euros, qui est une briqueterie écologique, et Marseille Solutions pour 20 000 euros. Avec l'opération « À nous les toits », ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je ne vois pas de prise de parole sur ce rapport. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unité.

Rapport 24-41847-DETECES

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Mission emploi - Attribution d'une participation financière de fonctionnement pour l'année 2025 à la Mission locale de Marseille, l'École de la deuxième chance, et à Initiatives Marseille Métropole - Attribution de subventions en nature - Approbation de conventions.

Rapporteur : Baptiste LUSSON

M. Baptiste LUSSON. - Le rapport numéro 11 est présenté par la Direction générale adjointe Ville de Demain, Direction Économie, Tourisme, Emploi. Ce rapport concerne l'attribution d'une participation financière de fonctionnement pour l'année 2025 à la Mission locale, l'école de la deuxième chance et à Initiatives métropole.

Le secteur est concerné par la subvention nature dans le montant de 2 265 729 euros et d'une subvention de 1 290 600 euros au titre du fonctionnement, et de 15 000 euros pour l'action « Cent chances, cent emploi » pour la Mission locale. J'en profite pour remercier l'ensemble des équipes des Missions locales de Marseille pour leur travail auprès des jeunes de notre cité. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci, Monsieur LUSSON. Est-ce qu'il y a une prise de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix ?

Un intervenant. - Je me déporte sur ce rapport.

Madame la Maire.- C'est noté. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup pour ce rapport. Juste un mot, pour les Missions locales, c'est difficile en ce moment, pour les Missions locales, on le sait, d'autres collectivités ont dû retirer des subventions apportées. On est très fiers à la Ville de Marseille de

pouvoir soutenir cette action indispensable pour l'insertion des jeunes, évidemment.

Rapport 24-41872-DFI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - PÔLE CONNAISSANCE ET GESTION - 8^e arrondissement - 47, avenue Joseph Vidal/Impasse du docteur Bonfils - protocole transactionnel avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ) relatif à la résiliation du bail de l'auberge de Bonneveine - Médiation judiciaire.

Rapporteur : Lourdes MOUNIEN

M. Lourdes MOUNIEN. - Ce rapport nous a été adressé par M. CANICAVE, adjoint en charge des finances. Il concerne un protocole d'accord transactionnel avec la Fédération unie des auberges de jeunesse relatif à la réalisation du bail de l'auberge de Bonneveine. Ce rapport a eu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Des prises de parole ?

M. Ludovic PERNEY.- Madame la Maire et chers collègues, ça aurait été bien que le conseiller rapporteur explique un peu plus profondément ce rapport, parce qu'après deux annulations du budget municipal par le tribunal administratif, vous évitez là une nouvelle condamnation, une énième condamnation éventuelle de la Ville de Marseille. Parce que dans ce dossier vous avez un bail qui a été conclu en 2017 avec la Fédération Unie des auberges de jeunesse et qui a été résilié en 2022 sans respecter les règles et les lois en vigueur, ce qui vous a valu une assignation en justice par la Fédération des auberges de jeunesse.

Certes, il y a eu un projet pendant la crise Covid qui a été très loin et qui a continué, pour soutenir les femmes victimes de violences conjugales, et vous savez l'engagement qui est aussi le nôtre à la Région et c'est bien qu'ici aussi, il y a un fort engagement sur la question de la lutte contre les violences qui sont faites aux femmes. Mais aujourd'hui, qui c'est qui va à nouveau payer les pots cassés, et bien ce sont les Marseillaises et les Marseillais, parce qu'en votant ce rapport ce soir, c'est 550 000 euros que le contribuable Marseillais va payer du fait d'une résiliation qui a été irrégulière et qui fait aujourd'hui l'objet d'un vote pour ou contre ce protocole d'accord transactionnel.

Et voyez-vous, Madame la Maire, vous avez soutenu le projet important contre les violences faites aux femmes à hauteur de 400 000 euros. Eh bien nous aurions préféré, notre groupe, que ces 550 000 euros soient utilisés justement pour cette belle cause, cette noble cause, et donc c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce rapport.

Madame la Maire.- Merci beaucoup Monsieur Perney. D'autres prises de parole ?

M. Éric MERY.- Oui, très rapidement, juste pour vous inviter à lire le protocole d'accord, simplement, à ne pas se limiter à lire les délibérations pour essayer de faire des polémiques politiciennes dans notre Conseil d'arrondissements. Aujourd'hui, ça aurait été bien déjà que vous vous intéressiez aux violences faites aux femmes avant que nous arrivions aux responsabilités. Nous n'aurions pas eu à dépenser tout cet argent pendant la crise Covid, pour le pérenniser ensuite. Et ensuite, si aujourd'hui il y a un protocole transactionnel, ce n'est pas simplement pour régler les contentieux. Cet argent va servir aussi à réhabiliter et à améliorer l'auberge de jeunesse qui est dans le 12ème arrondissement, à Bois Luzy, que nous sommes fiers de réhabiliter, que nous sommes fiers d'améliorer, de moderniser. Voter contre ce rapport, c'est aussi voter contre l'amélioration de l'auberge de jeunesse à Bois Luzy, mais je vous en laisse la responsabilité.

M. Lourdes MOUNIEN.- Pour compléter, effectivement, il y a le Bois Luzy qui était dans le rapport. Effectivement, c'est une médiation qui a été adressée par le tribunal administratif qui concerne le Bois Luzy et ce bail, qui a eu un litige.

L'auberge Marseillaise, c'est une structure qui nous tient à cœur, qui tient à cœur aux habitants et aux habitantes de Marseille et qui s'occupe des femmes qui ont été violentées. Effectivement, c'était important de soutenir ce projet. Pour moi, je ne vois pas le problème parce qu'il y a quand même une médiation qui a été faite entre la ville, la FUAJ et avec l'accord, tout le monde est content. Je ne vois pas où est la polémique, en fait, finalement.

M. Ludovic PERNEY. - Je ne ferai offense à personne, mais quand vous lisez le rapport, c'était indistinct. Il y a la question de la résiliation avec l'indemnité à 550 000 euros et il y a la prorogation du contrat qui existe. Les 550 000 euros qui vont être utilisés par le contribuable Marseillais

ne vont pas servir spécifiquement à la prorogation du bail dans le 12^{ème} arrondissement de Marseille, mais à l'indemnité pour la résiliation qui a été effectuée du bail ici à Bonneveine dans le 8^{ème} arrondissement et qui n'aurait jamais dû avoir lieu. On n'est pas contre l'association de l'Auberge de jeunesse, bien au contraire. Mais aujourd'hui, le contribuable Marseillais ne paierait pas 550 000 euros si vous n'aviez pas résilié illégalement et mis à la porte l'Auberge.

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Monsieur PERNEY, pour votre intervention. Je pense qu'une seule intervention pour le groupe, déjà deux, sauf si vous avez quelque chose à ajouter de différent. Je pense qu'on est bon sur ce sujet. En fait, ça soulève bien votre volonté de judiciariser, avec cette opposition que vous nous menez généralement à la Ville de Marseille.

Sur ce rapport, je voudrais vous rassurer. Première chose, je note que nous sommes d'accord sur le soutien important que nous devons apporter à l'Auberge Marseillaise. Nous sommes dans le consensus sur ce sujet. C'est, je pense, le point principal. Dans cette discussion que nous avons eue avec la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, nous avons d'excellents rapports de travail avec cette fédération. Preuve en est cet accompagnement que nous faisons à Bois Luzy, parce que nous travaillons évidemment avec cette Fédération des Auberges de Jeunesse, qui est un acteur important de la politique de tourisme à Marseille, pour que l'on puisse avoir une offre particulière accessible à celles et ceux qui ne peuvent pas fréquenter des hôtels cinq étoiles.

Nous travaillons avec la fédération. Nous avons effectivement obtenu un accord parce qu'il était important pour nous de pouvoir résilier ce bail. La Fédération des Auberges de Jeunesse avait engagé des dépenses à cet endroit. Il s'est agi de les indemniser pour que nous puissions perpétuer cette activité de l'Auberge Marseillaise, comme vous en êtes d'accord et nous le soutenons tous ensemble. Donc, il n'y a pas d'inquiétudes.

En fait, les investissements réalisés par la Fédération des Auberges de Jeunesse sont repris au compte des exploitants aujourd'hui et on continue d'avancer avec cette action absolument importante pour nos habitants.

Je mets ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Monsieur MARANDAT, vous vous abstenez. Vous êtes contre pour le groupe de Madame PILA.

Rapport 25-41923-BMPM

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA VILLE PROTÉGÉE - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE - Autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle du plan d'eau du Port maritime de la Pointe Rouge - Convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Rapporteur : Olivier MÉNÉTRIER

M. Olivier MÉNÉTRIER.- Il s'agit du renouvellement pour cinq ans d'une convention entre la Ville de Marseille et la Métropole, relative à l'autorisation d'occupation temporaire d'une parcelle de plan d'eau dans le port de la Pointe-Rouge au Quai-Ouest. Trois postes à flot, reliés à l'eau et à l'électricité, qui permettront au Bataillon des Marins-Pompiers d'y amarrer cinq navires qui assurent son activité de lutte contre les périls et de protection des personnes présentes sur notre territoire. Convention à titre gracieux qui a reçu l'avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je ne vois pas de prise de parole sur ce rapport. Je le mets au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci à notre bataillon de marins-pompiers.

Rapport 24-41853-DE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ÉDUCATION - SERVICE DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PRÉVISIONS SCOLAIRES - Ajustement des périmètres scolaires suite à la livraison de nouvelles écoles.

Rapporteur : Juliette MASSON

M^{me} Juliette MASSON. - Bonsoir à tous et toutes. Bonsoir aux habitants nombreux ce soir, et aux habitantes. Je vais vous parler d'un rapport qui me réjouit. C'est un rapport présenté par M. Huguet et Ganozzi, respectivement en charge de l'éducation et du bâti scolaire. Il s'agit, enfin, de la refonte des périmètres dans les écoles publiques de Marseille, ce que l'on appelle la sectorisation.

Après plus de dix ans sans révision, la révision des périmètres scolaires a été relancée lors du Conseil municipal

du 12 décembre 2022. Pour la rentrée 2025-2026, des ajustements de périmètres seront effectués, pour adapter les capacités issues du plan école, promouvoir la mixité sociale, renforcer la proximité entre les familles et les écoles, et mieux répondre aux besoins locaux. J'insiste, ce projet a été élaboré en concertation avec les inspecteurs de l'Éducation nationale, les directions d'école et les syndicats enseignants. Une présentation sera faite aux parents concernés et aux fédérations de parents d'élèves.

Alors, certes, ce rapport ne concerne pas d'école du 6-8 ce soir, car le plan école, comme vous le savez, a eu à cœur, tout d'abord, de s'intéresser aux écoles qui avaient le plus souffert. Mais c'est une première étape et, à un moment donné, ça va aussi venir chez nous et, Dieu sait s'il y a des points de tension dans certains secteurs de notre arrondissement. Pour autant, ce rapport concerne quand même quelque chose qui ne coûte rien aux Marseillais. Il s'agit de la fusion administrative du groupe scolaire Chabrier au Roy d'Espagne qui va permettre une seule direction, pour faciliter, à la fois la gestion administrative de cette école et la continuité pédagogique entre la maternelle et l'élémentaire. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup pour ce rapport qui est très attendu par la communauté scolaire de l'école Chabrier parce qu'effectivement, la fusion de ces deux établissements scolaires va permettre un meilleur dynamisme et on va pouvoir constituer un réel groupe scolaire. Je ne vois pas de prise de parole. Je le mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 24-41879-DEPC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉTUDES ET PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MONUMENTS ET PATRIMOINE HISTORIQUES - Église Saint-Charles (IM)- Église des Chartreux - Église Saint-Vincent-de-Paul dite « Les Réformés » - Église Saint-Joseph (IM) - Église Saint-Philippe - Restauration, entretien, reconfiguration et reconstruction d'orgues d'intérêt culturels, patrimoniaux et historiques, appartenant à la Ville de Marseille - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relatif aux études et travaux - Financement.

Rapporteur : Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE. - Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un rapport sur la restauration d'orgues d'intérêts culturels, patrimoniaux et historiques appartenant à la Ville de Marseille, une approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relatif aux études et travaux, rapport porté par Éric MERY, ici présent, à l'urbanisme. Concernant notre secteur, c'est l'église Saint-Joseph et son grand orgue de chœur. Pour information, le grand orgue de chœur de l'église Saint-Joseph a été construit en 1868 par Aristide Cavaillé-Coll et classé monument historique en 1981.

Il nécessite une rénovation importante pour une restitution historique. Je fais un petit focus sur le huitième. Il y a de nombreux orgues dans le huitième. Il y a onze instruments dans ce secteur. Nous sommes intervenus sur six d'entre eux entre 2020 et 2025. Dans les travaux terminés, il y a l'église de Notre-Dame du Mont, l'église Sainte-Anne et l'église Bonneveine. On a pu assister à l'inauguration de ces deux orgues. C'était un moment magnifique avec Philippe Gueit et un récital donné par les élèves du conservatoire. Notre-Dame des Anges.

Pour l'église Saint-Philippe, en programmation, l'église Notre-Dame du Mont pour encore des travaux à faire sur les orgues. Revenons à notre rapport du jour. D'ici à 2027, il s'agit de l'autorisation de programme préservation du patrimoine culturel pour un total de 1 439 000 euros. En point d'orgue pourrais-je-dire, pour le financement de cette opération, la Ville de Marseille sollicitera des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de ses partenaires, notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup pour ce rapport.

M^{me} Catherine PILA. - Mesdames et Messieurs les conseillers, je me réjouis bien évidemment du rapport qui est présenté aujourd'hui et qui permettra la restauration et la restitution de l'orgue de l'église Saint-Joseph. Un orgue de Cavaillé-Coll, comme ça vient d'être dit, de facture exceptionnelle et classé monument historique. Vous savez combien ce sujet m'est cher et combien j'ai pu être inquiète quand, en 2021, le maire de Marseille déclarait en conférence de presse de début d'année que le ravalement des cathédrales et des églises n'était pas sa priorité. Ce sont ces termes

exacts. Je suis rassurée aujourd'hui. J'étais inquiète pour tous les édifices de la ville, mais plus encore peut-être pour l'église Saint-Joseph.

Un rapport avait été voté le 16 septembre 2019 pour permettre la restitution et la restauration de l'orgue de Saint-Joseph pour un montant de 350 000 euros, subventionnés à 80 % par le Conseil départemental. Malheureusement, de 2020 à 2024, rien n'a été engagé par la Ville de Marseille pour exécuter ce rapport et accomplir les travaux nécessaires.

L'orgue se dégradant, subissant les assauts à la fois du temps et des travaux de l'église, votre majorité a fait voter l'année dernière, en février 2024, quasiment un an jour pour jour, exactement le même rapport que celui qui était présenté en 2019, mot pour mot, cinq ans après. Espérons donc que les travaux soient réalisés à Saint-Joseph comme à Saint-Philippe afin que les églises de notre quartier et de notre secteur puissent rayonner, que ce soit culturellement ou cultuellement.

Madame la Maire.- Merci Madame PILA. Monsieur MERY souhaite vous répondre et vous rassurer.

M. Éric MERY. - Oui, très rapidement et vous rassurer. Je vous réponds, mais ce serait peut-être mon collègue, Monsieur CANICAVE, qui pourrait vous répondre. Effectivement, quand on est arrivé aux responsabilités face à la situation économique catastrophique de la Ville de Marseille, il a fallu faire des choix. Effectivement, ce que disait le Maire et ce avec quoi tout le monde était d'accord, même le diocèse, c'était que s'il y avait une chance de refaire une école et une église, bien sûr, vu l'état désastreux des écoles, comme l'a dit Madame Masson, il choisirait de refaire une école.

Heureusement, et je pense que s'il faut remercier quelqu'un, c'est peut-être mon alter ego, Monsieur Joël CANICAVE, la remise à niveau des finances de la Ville de Marseille a permis d'augmenter le budget dédié aux orgues et on a pu effectivement, parce qu'on avait dans le viseur l'état assez dramatique de cet orgue de l'église Saint-Joseph, on a pu effectivement revoter et refaire cet orgue.

Je vais en rester là. Je ne veux pas rentrer un peu dans les querelles parce que je suis obligé de le dire et d'être objectif. Chaque fois qu'on a demandé des financements au Département pour refaire les orgues, le Département nous a

suivis. Et si on a pu refaire autant d'orgues, c'est aussi grâce à eux.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Absolument. Nous sommes très fiers de cette action conjointe sur le soin apporté à ce patrimoine. S'il n'y a plus d'intervention, je présente ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Rapport 24-41835-DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une deuxième
répartition aux associations ou organismes culturels au titre
des subventions 2025 - Approbation des conventions.**

Rapporteur : Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE.- Il s'agit de l'approbation d'une deuxième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025, rapport porté par Jean-Marc Coppola, Adjoint à la culture pour toutes et tous.

Sont concernés dans notre secteur l'association CETACE, c'est-à-dire la Baleine, pour 20 500 euros. Solaris, le Vidéodrome, au Cours Julien toujours, pour 40 000 euros. Perseiden, pour 3 000 euros. Zoème, cette galerie photo et de micro-édition aussi du Cours Julien pour 12 000 euros. Imago Prod, la compagnie Comme je les entends, la Responsabilité des rêves, l'Espace Julien pour 400 000 euros, et la compagnie Diphtongue pour 90 000 euros. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Y a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport 24-41836-DC

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions
d'investissement - Deuxième répartition - Différents secteurs
culturels - Approbation des conventions de subventionnement
conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.**

Rapporteur : Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE.- Il s'agit de l'approbation d'une répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions d'investissement 2025, rapport toujours porté par Jean-Marc COPPOLA. Sont concernés Alcimé, qui fait ce très beau festival Musique et cinéma, pour l'acquisition de

matériel de création d'enregistrement pour un montant de 10 000 euros. Cela sera pour mener à bien des ateliers sur la relation de la musique à l'image, dans les écoles et les centres aérés de Marseille.

Deuxième association, la Responsabilité des rêves, le Cours Julien, pour 176 000 euros, dont 88 000 euros à la charge de la Ville. Il s'agit d'acquérir et de renouveler une partie de l'équipement technique son et lumière nécessaire afin d'améliorer l'impact de l'activité musicale de l'Espace Julien, dans une démarche de transition écologique. Avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je ne vois pas de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 24-41809-DS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une deuxième répartition de subventions aux associations sportives- Approbation des conventions.

Rapporteur : Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT. - C'est l'approbation d'une deuxième répartition des subventions aux associations sportives portées par Monsieur Jibrayel et le service des sports. Le 4e secteur de Marseille est concerné à hauteur de 134 900 euros, dont 126 000 euros pour le sport de compétition, 4 500 euros pour le sport social, et 4 400 euros sur le sport santé et inclusion. Il a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je ne vois pas de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 25-41972-DF

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOGIMA - Marie Louise PLAÏ - Acquisition et amélioration de 9 logements collectifs sociaux dans le 8^e arrondissement.

Rapporteur : Lourdes MOUNIEN

M. Lourdes MOUNIEN. - Ce rapport nous est adressé par Monsieur AMICO et Monsieur CANICAVE, et concerne une garantie

d'emprunt accordée à la société SOGIMA pour l'acquisition et l'amélioration de quinze logements sociaux situés résidence Marie-Louise dans le 8e. Et ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 25-41915-DF

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOGIMA - Marie Louise CDC PLUS - Acquisition et amélioration de 15 logements collectifs sociaux dans le 8^e arrondissement.

Rapporteur : Lourdes MOUNIEN

M. Lourdes MOUNIEN. - Là encore, c'est une garantie d'emprunt accordée aussi à la société SOGIMA, pareil pour l'amélioration de logements sociaux. Et ce rapport a également reçu un avis favorable de la Commission. Merci beaucoup.

Madame la Maire.- Je mets cette garantie d'emprunt aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 25-41916-DF

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAÎTRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société SOLIHA MEDITERRANEE - 124 Breteuil - Acquisition et amélioration d'un logement social dans le 6^e arrondissement.

Rapporteur : Lourdes MOUNIEN

M. Lourdes MOUNIEN. - La société SOLIHA Méditerranée, elle aussi, nous demande une garantie d'emprunt pour acquérir et améliorer des logements sociaux qui sont situés rue de Breteuil, dans le 6e. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Monsieur MOUNIEN. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité. On est très fiers de porter ces garanties d'emprunt pour faciliter le logement des Marseillais.

Rapport 24-41866-DLLHI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Approbation d'une prime d'intermédiation locative aux propriétaires privés.

Rapporteur : Lourdes MOUNIEN

M. Lourdes MOUNIEN. - C'est adressé par Monsieur Amico et Madame Garrido. C'est dans le cadre d'un projet à travers lequel la Ville souhaite développer et mobiliser des solutions de logement abordables et adaptées pour des ménages en situation de précarité, et faciliter ainsi l'accès au logement à ces ménages sans domicile.

Pour mener à bien cette ambition, plusieurs dispositifs ont été préparés par la Ville. Un des dispositifs est la prime d'intermédiation locative, pour IML. Ce rapport concerne une IML qui est accordée pour deux logements situés dans le 6e, pour un montant de 12 000 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. On est très heureux de présenter ce rapport. C'est la première fois qu'on passe en conseil d'arrondissements et qu'on passerait en conseil municipal vendredi cet accompagnement de propriétaires pour la remise en état de logements vacants, pour que ces appartements puissent re-renter dans les circuits de logement social. On est très heureux de présenter ce rapport au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

Rapport 25-41918-DTEM

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - Approbation de dénomination de voies.

Rapporteur : Pauline DELAGE

M^{me} Pauline DELAGE.- Ce rapport est présenté par Madame Gatian, adjointe en charge de la politique de la Ville. Il propose de rebaptiser la passerelle Estelle et de lui attribuer le nom de Laurence Chanfro. C'est une des initiatives visant à honorer des habitantes de Marseille que l'histoire a souvent rendus invisibles. En effet, Laurence Chanfro était une artiste reconnue et une militante lesbienne et féministe. Elle a été de tous les combats au sein du mouvement de libération des femmes et d'Act Up pour lutter contre les inégalités et les discriminations liées au genre et

à la sexualité. Laurence Chanfro a bien connu le quartier du Cours Julien et a sans doute emprunté régulièrement cette passerelle pour se rendre au 3G, un lieu associatif qu'elle a participé à fonder et qu'elle a longtemps animé. Nous sommes donc heureuses et heureux de faire de ce lieu de passage un lieu qui rend hommage à toute la diversité que représente la ville de Marseille. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup, Madame Delage. Madame Zouaghi, sur ce rapport.

M^{me} Serena ZOUAGHI. - Merci Madame le Maire. Vous le savez, nous sommes particulièrement attentifs aux dénominations des artères de notre ville. Aussi, celle de cette passerelle emblématique a retenu toute notre attention. Vous avez décidé, avec votre majorité, de lui donner le nom de Laurence Chanfro, une artiste parisienne connue pour son engagement au sein de la communauté LGBTQI+.

Nous nous sommes penchés sur son œuvre avec un intérêt certain et nous nous demandons si, pour l'image de notre ville, ce choix est vraiment judicieux. Est-ce vraiment judicieux que cette passerelle, qui surplombe le Cours Julien, soit associée à la réalisatrice de projets vidéo assez curieux ? Portant, je cite, sur la jouissance érigée en art de la subversion, sur fond régionalo-macho-beauf. Une société pour hommes castrés et des œuvres intitulées Éjac-Fac, Jouir malgré tout, ou encore Ni cape, ni croix, ni kippa.

Lorsqu'on choisit de nommer une place, on fait aussi le choix d'un héritage, d'une transmission, d'un choix symbolique, un choix qu'on assume dans le temps. Or, ici, ce choix nous semble extrêmement discutable, non pas parce qu'il concerne la communauté LGBT, car la cause LGBT doit évidemment être soutenue. Mais là, on parle d'une œuvre certes confidentielle qui peut clairement choquer les plus sensibles, qui ne représente pas les Marseillais dans leur ensemble, pire qui peut en exclure certains. Alors, la cause LGBT mérite d'être soutenue et respectée, mais vous confondez semble-t-il dans la majorité le soutien à cette cause et l'idéologie politique. L'idéologie politique wokiste que véhiculent ces œuvres, nous la refusons et nous voterons contre ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Merci, Madame Zouaghi. Madame Roques, est-ce que vous vouliez rassurer Madame Zouaghi sur l'idéologie wokiste ?

M^{me} Sophie ROQUES.- Je crois que depuis l'origine du monde, la représentation du sexe féminin pose question, mais il est bien dommage que l'on en soit encore là parce que par exemple le sexe de David qui est exposé à tout le monde, ne semble pas pour autant poser de questions.

Par ailleurs, je crois que l'œuvre d'un artiste dit quelque chose de notre société, de l'avancée des droits des femmes. Je le redis, la question de la représentation du sexe féminin depuis l'origine du monde pose encore question aujourd'hui en 2025.

Je voudrais juste dire quelques mots parce que cette dénomination de la passerelle de l'Estelle en passerelle Chanfro, ce n'est pas quelque chose uniquement que de symbolique. C'est dire quelque chose de l'histoire de cette ville. C'est dire que l'histoire de Marseille a aussi été faite par des femmes. Marseille s'est construite parce qu'elle a aussi accueilli des personnes de tout horizon. Laurence Chanfro était de ces personnes-là qui, bien que n'étant pas née à Marseille, y a passé une longue partie de sa vie et y a trouvé un point d'ancrage, un port d'attache. Laurence Chanfro n'était pas quelqu'un qui rentrait forcément dans des cases, et c'était avant tout une femme engagée, une artiste polyvalente et accomplie, architecte, photographe, vidéaste.

Son art était, oui, percutant et intime, une déclaration d'existence, un manifeste contre la honte d'être soi-même pour la visibilité des femmes et des lesbiennes. Une passerelle, c'est un trait d'union, une ouverture, un lien entre deux quartiers, deux rives. C'est aussi une invitation à traverser, à voir autrement, à oser, ce que Laurence Chanfro nous aurait sans doute encouragés à faire. En donnant son nom à cette passerelle, nous faisons plus que rendre hommage à une femme, artiste, lesbienne, féministe. Nous affirmons que les combats qu'elle portait sont toujours d'actualité.
(Applaudissements)

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Vous l'avez compris, cette dénomination n'a pas vocation ni à séparer ni à abîmer. Si jamais elle permet cette dénomination au moins, de s'interroger et de réfléchir ensemble à la place que chacune et chacun doivent pouvoir occuper à Marseille, ce sera pour nous une grande fierté. Vous le savez, dans ces dénominations de nom de rue, dans cette commission qui réunit l'ensemble des acteurs de la ville de Marseille aujourd'hui, on cherche particulièrement à renommer les espaces par des noms de

femmes. C'est effectivement pour nous extrêmement important qu'on puisse visibiliser les femmes. Merci beaucoup à toutes celles et ceux qui participent à cette commission. C'est un travail important qu'on y effectue pour la reconnaissance de toutes et tous.

Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. J'ai bien noté le vote contre de votre groupe, Madame Pila.

Je vous remercie beaucoup. Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissements. Juste avant de clore la séance, si vous le voulez bien, je vais vous dire quelques mots de conclusion. On est très heureux d'avoir pu présenter dans ce Conseil autant de diversité de rapports sur les sujets qui nous préoccupent, les jardins, le logement, la solidarité, la culture, le sport, etc. On est très heureux de pouvoir avancer. Je vais vous donner plusieurs rendez-vous pour les jours à venir pour célébrer et défendre les droits des femmes avec un ciné-débat et la projection de court-métrages le 6 mars prochain au centre municipal d'animation Michel-Lévy.

On aura également un défi longe-côte contre l'endométriose le 8 mars à la plage de la Pointe-Rouge. Vous y êtes toutes et tous vraiment invités. Tout au long du printemps, vous allez le voir, on aura l'occasion de se retrouver pour des moments clés, des moments qui nous rassembleront avec les habitants des sixième et huitième arrondissements. On pourra préparer la saison estivale qui va être encore une fois très dense. On pourra parler ensemble des différents projets dans nos quartiers. On pourra participer à des réunions d'information et de consultation des habitants.

On va par exemple lancer l'important projet qui nous concerne toutes et tous de plan guide sur le littoral sud. Vous savez, ce projet va nous permettre de remettre en beauté et en attractivité ce littoral sud qui va de ce nouveau stade nautique jusqu'à la Pointe-Rouge.

Nous allons avoir aussi des occasions de nous réunir autour des sujets de la culture, nous aurons l'occasion d'en parler. Je vous donne rendez-vous à toutes et tous pour ces moments, la prochaine séance du Conseil d'arrondissements aura lieu a priori le 22 avril, à noter dans vos agendas respectifs. Merci beaucoup pour votre présence.